

# Fiche de situation familiale

La **fiche de situation familiale** sert à renseigner la situation du conjoint et le nombre d'enfants à charge. Ainsi vous pourrez faire la demande de supplément familial de traitement. En cas de changement de situation, il est important de mettre à jour votre fiche de situation familiale.

Retrouvez les informations sur l'intranet: [Dossier administratif](#)

## Pour remplir votre fiche de situation familiale

Remplissez facilement votre fiche de situation familiale en suivant ce tutoriel:

- ➔ 1. Cliquer sur [mes informations RH](#)
  - ➔ 2. Cliquer sur [fiche de situation familiale](#)
  - ➔ 3. Cliquer sur [signaler une modification](#) si certains champs ne sont pas renseignés ou ne sont pas à jour
  - ➔ 4. Cocher la case correspondante à la [situation du conjoint\(e\)](#)
  - ➔ 5. Indiquer [le nombre d'enfants à charges âgés de moins de 20 ans](#)
  - ➔ 6. Déposer [vos documents](#) en lien avec votre situation actuelle
  - ➔ 7. Indiquer la [date de fin de prise en compte du document](#)
  - ➔ 8. Cocher la case sur [l'exactitude de vos renseignements](#)
  - ➔ 9. Cocher la case et préciser [si vous connaissez votre gestionnaire de carrière](#)
- Si vous cochez **Oui**, la liste des gestionnaires s'affichera et **vous devrez sélectionner le votre**
- ➔ 10. Cliquer sur [modifier](#) pour valider vos renseignements

Page d'accueil
Demandes de cartes de stationnement
Actions demandées <span>0</span>
Listes RH (RH) <span>+</span>
Suivi de stagiaire (RH) <span>+</span>
Mes informations RH <span>1</span> <span>-</span>
Fiche de renseignement
<span>2</span> Fiche de situation familiale

### Fiche de situation familiale

Tout changement susceptible de modifier vos droits en cours devra être signalé au Service Administration des Mon Dossier RH (mutuelle, naissance, mariage, divorce...).

3 [Signaler une modification](#)

Situation du conjoint(e) \*

Dans le cas d'un employeur différent de votre conjoint, et si vous avez des enfants à charge, joindre IMPERATIVEMENT l'attestation ci-jointe dûment complétée:  
[Attestation à remplir par l'employeur du conjoint](#)

**Comment faire ?**

Pour cela :

- 1) Cliquez sur "Attestation à remplir par l'employeur du conjoint" ci-dessus et téléchargez l'attestation
- 2) Imprimez-la et faites-la remplir par l'employeur de votre conjoint
- 3) Scannez l'attestation
- 4) Déposez-la avec vos éventuels autres fichiers

**Nombre d'enfants à charges âgés de moins de 20 ans**

En cas de séparation ou de divorce, joindre un justificatif de la caisse d'allocations familiale ( il est possible de se procurer ce document sur le site Internet de la C.A.F.).

Pour les enfants âgés de plus de 16 ans, joindre un justificatif selon la situation (certificat de scolarité, contrat d'apprentissage/alternance, inscription comme demandeur d'emploi).

Cette demande et les éventuels justificatifs conditionnent le versement du Supplément Familial de Traitement, des prestations d'action sociale, ainsi que l'octroi de journées exceptionnelles d'absences pour enfant malade.

**Document(s)**

**Veillez déposer vos documents** \*

Date de fin \*

**Pourquoi une date de fin ?**

Vous pourrez retrouver ce document sur la page "Liste de mes documents" dans la section "Mes documents".

La date de fin vous permettra de savoir la date de fin de prise en compte du document.

Ainsi vous saurez avant quelle date vous devez mettre à jour un document. (sur la page "Mettre à jour mes documents" dans la section "Mes documents")

[Annuler](#)

## DEMANDE DE SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT

### Fiche de situation familiale

Situation du conjoint(e) 4

Salarisé  Sans emploi

En congé parental  Autre

Dans le cas d'un employeur différent de votre conjoint, et si vous avez des enfants à charge, joindre IMPERATIVEMENT l'attestation ci-jointe dûment complétée:  
[Attestation à remplir par l'employeur du conjoint](#)

**Comment faire ?**

Nombre d'enfants à charges âgés de moins de 20 ans 5

En cas de séparation ou de divorce, joindre un justificatif de la caisse d'allocations familiale ( il est possible de se procurer ce document sur le site Internet de la C.A.F.).

Pour les enfants âgés de plus de 16 ans, joindre un justificatif selon la situation (certificat de scolarité, contrat d'apprentissage/alternance, inscription comme demandeur d'emploi).

Cette demande et les éventuels justificatifs conditionnent le versement du Supplément Familial de Traitement, des prestations d'action sociale, ainsi que l'octroi de journées exceptionnelles d'absences pour enfant malade.

**Document(s)**

**Veillez déposer vos documents** \*

6

Date de fin 7

**Pourquoi une date de fin ?**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

Je connais mon gestionnaire de carrière :  Oui 9  Non

[Modifier](#) 10

### Révision #5

Créé 17 August 2022 12:30:02 par PLAMIN Aroquiadeva Ary

Mis à jour 30 September 2022 07:50:46 par GUETOVA Marina